



## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Dossier n°PUCODT/FLA/120/2024**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur : **Sprl IMMO CRIFE.**

Le terrain concerné est situé à 5020 Flawinne, rue Maurice Brossius, 27 paraissant cadastré 7<sup>ème</sup> division, section E n°508E2, 508F2.

Le projet concerne :

- La construction d'entrepôt de stockage,
- La réaffectation d'une maison de maître en 3 unités de logements,
- La création d'un bassin d'orage,
- La régularisation d'un poolhouse et d'une piscine.

L'enquête publique est réalisée pour les motifs suivants :

- en vertu des articles D.IV.6, D.IV.13 et D.IV.40, alinéa 2 du Code car le projet déroge à la zone d'activité économique industrielle (art. D.II.28) au plan de secteur ;
- en vertu de l'article R.IV.40-2, §1<sup>er</sup>, 2° du Code car le projet présente une profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës ;
- le projet s'écarte également de la densité chiffrée recommandée pour la classe C du Schéma de développement communal (0 à 7 unités/ha), dans la mesure où il propose 18 unités/hectare ;

La présente enquête publique respecte les formalités prescrites par les articles D.VIII.7 et suivants du Code.

**L'enquête publique est ouverte le 21 mai 2024 et clôturée le 04 juin 2024.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, Service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h (\*).
- **Les jeudis 23 et 30 mai 2024 uniquement**, le dossier pourra être également consulté **de 13h30 à 20h (\*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par télécopie au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@ville.namur.be](mailto:urbanisme@ville.namur.be)
- remises à la maison des Citoyens, Hôtel de Ville.

**Sous peine de nullité**, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/FLA/120/2024**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu (\*) le 04 juin 2024 à 11h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme, aile A, 2<sup>ème</sup> étage.

**Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête (\*).**

**(\*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement. Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance aux 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : [urbanisme@ville.namur.be](mailto:urbanisme@ville.namur.be)**